



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 148-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.217

Déposée le : 16.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graf (Interlaken, PS) (porte-parole)
Flück (Interlaken, PLR)
Kipfer (Münsingen, PEV)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Egger (Frutigen, pvl)
Aebi (Hellsau, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Rendre le canton de Berne concurrentiel en tant que région touristique

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des dispositions, de préférence en collaboration avec Made in Bern SA, pour que les établissements d'hébergement du canton de Berne puissent remettre à leur clientèle des cartes d'hôte numériques leur permettant au moins d'utiliser gratuitement ou à prix réduit les transports publics sur le territoire cantonal, à l'exclusion des chemins de fer privés non subventionnés.

Développement :

Les personnes qui vont en vacances au Tessin ou dans la Forêt Noire constatent avec plaisir qu'elles bénéficient de la gratuité des transports publics sur une vaste portion du territoire pendant la durée de leur séjour. L'Engadine a un projet similaire. Beaucoup de destinations dans notre canton utilisent les cartes d'hôte pour proposer des avantages comparables sur un territoire limité. La présente motion demande que les cartes d'hôte numériques remises dans tous les établissements d'hébergement du canton donnent accès aux transports publics gratuitement ou à prix réduits sur le territoire cantonal, en particulier aux bus (CarPostal et transports locaux), aux trains et, éventuellement avec un supplément, aux bateaux. Les cartes d'hôte peuvent aussi contenir des réductions ou des accès gratuits à d'autres offres touristiques. Il est important que cette offre n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour les établissements d'hébergement. Elle peut être partiellement financée, par exemple, sur le produit de la taxe d'hébergement et par la réaffectation d'une partie du produit de la taxe de séjour. Cela est possible si Made in Bern SA diminue les dépenses de promotion des destinations bernoises de manière appropriée et si les fonds déjà affectés aux transports publics dans les destinations bernoises pour les cartes d'hôte locales sont redirigés vers le canton. Un financement complémentaire pourrait être envisagé eu égard à la loi sur le développement du tourisme. En outre, en sa qualité de commanditaire du transport public régional, le canton peut

certainement négocier de bonnes conditions. Il est également envisageable que certaines prestations puissent être accessibles non pas gratuitement, mais avec une réduction de tarif ne nécessitant pas d'indemnisation spéciale. Il faut que Made in Bern SA prenne les rênes de ce projet et qu'il le réalise en étroite collaboration avec les organisations des destinations et les associations d'établissements d'hébergement.

Une carte d'hôte ainsi conçue aurait de nombreux effets positifs :

- ce produit amélioré serait très attrayant pour les touristes et constituerait un excellent objet de marketing pour les destinations du canton de Berne ;
- il encouragerait un report sur les transports publics, soutenant ainsi les efforts de protection du climat ;
- il inciterait les touristes à séjourner plus longtemps dans le canton de Berne ;
- il apporterait à certaines lignes ou offres une hausse bienvenue de leur fréquentation (les touristes se déplacent généralement en dehors des heures de pointe où l'afflux pendulaire est important) ;
- les tarifs réduits proposés sur la carte d'hôte pourraient être utilisés pour soutenir certaines offres ;
- la position du canton de Berne comme lieu de vacances serait renforcée par rapport à la concurrence nationale et internationale (une offre attractive est le meilleur atout de marketing) ;
- les destinations seraient déchargées des négociations en vue de conclure des contrats individuels avec les fournisseurs de prestations de transports publics ;
- ces nouvelles cartes d'hôte intéresseraient surtout les touristes individuels, qui n'engendrent généralement pas de phénomènes de tourisme de masse.

Destinataires

- Grand Conseil